



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

3/2020

Séance du 21 février 2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un février le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Bernard CARLE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés : 6

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BATHELIER Frédéric, M. CARLE Bernard, M. FISCHER Daniel, M. FONDE Jacques, M. GOSSET Thierry, Mme GUERCHOUX Josiane, M. MAZELIN André, M. PETIGNY Olivier, M. SIMON Philippe

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. SONGEUR Jean-Yves

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. FONDE Jacques

Date de convocation

11/02/2020

Date d'affichage

...././...

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././...

et publication du :

...././...

OBJET PROJET EOLIEN

Le maire expose au conseil municipal que la mairie a été contacté par la société NORDEX France au sujet de la réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la commune.

Messieurs SONGEUR Jean-Yves, MAZELIN André, PETIGNY Oliver et SIMON Philippe, conseillers municipaux mais également propriétaires et exploitant de terrains potentiellement concernés par le projet se retire et ne prendront part ni au débat, ni au vote concernant le projet

Considérant que la société NORDEX France a précisé que des études de faisabilité du projet (études de vent, d'acoustiques, environnement...) seront réalisées sur le territoire de la commune en vue de déterminer précisément le lieu d'implanttion des éoliennes et les caractéristiques techniques de ce projet;

Considérant que l'ensemble des conseillers ont reçu avec leur convocation une note de synthèse rappelant l'ensemble des éléments du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des votants : 6

SE PRONONCE FAVORABLEMENT pour la poursuite des études sur le territoire de la commune et engage la société NORDEX France à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du projet (observation de terrain, études des règles d'urbanisme, rédaction de l'étude d'impact, analyse des possibilités de raccordement ...) en vue de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation environnementale et de son dépôt.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à RAMBUCOURT
Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "MAIRE DE RAMBUCOURT" at the top and "(Meuse)" at the bottom, with two small stars on either side of the bottom text. The signature is a cursive script that overlaps the stamp.